

Souffel
WEYERSHEIM

www.souffelweyersheim.fr

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-216704718-20260630-2026_51EMPL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2026,

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-six à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de Pierre PERRIN, Maire.

Date de la convocation dématérialisée adressée par Pierre PERRIN, Maire : 22 juin 2026

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élu(s) absent(s) : 0
Élus présents : 23	Élu(s) absents ayant délégué leur droit de vote : 6

Secrétaire de séance : Madame Pierre SIMON, Conseiller municipal

Présents :

Pierre PERRIN, Alain JANSEN, Hélène MULLER, Bernard WEBER, Myriam JOACHIM, Jean-Philippe DECOUR, Pierre SCHNEIDER, Martial GERHARDY, Fabienne BIGNET, Monique WAMSLER, Pierre SIMON, Jean-Luc SIEGEL, Mireille MATTER, Isabelle DURINGER, Patricia KOESSLER, Solange WOLFF MINTSA, Fabien LEININGER, Marie-Annick LAURAIN, Stéphane HAMM, Olivier MULLER, Anne-Sophie MEYER, François CHABAS, Mathilde PAYE-BLONDET.

Absent(s) ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Rémi REUTHER a donné procuration à Hélène MULLER
Marie-Laure KOESSLER a donné procuration à Stéphane HAMM
Brigitte SCHLEIFER a donné procuration à Pierre SCHNEIDER
Florence PRUD'HON a donné procuration à Solange WOLFF MINTSA
Jérôme FLAGEY a donné procuration à Isabelle DURINGER
Alain BENOIT a donné procuration à Anne-Sophie MEYER

Absent(s) sans donner de mandat :

51/2026 – AFFAIRES DU PERSONNEL - Création d'emplois permanents 2026

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi, il est proposé la création d'emplois 2026 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous.

Ces créations feront l'objet d'une inscription au tableau des effectifs 2026.

A l'issue des procédures de recrutement, les postes non pourvus seront supprimés.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2541-12 ;

VU la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 07 mai 2026 ;

après en avoir délibéré,

DECIDE

- ***De créer les emplois tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe ;***
- ***D'inscrire les emplois créés au tableau des effectifs 2026.***

PRECISE

- ***Que les crédits correspondants figurent au Budget Primitif 2026.***

AUTORISE

- ***Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 30 juin 2026



Le Secrétaire de séance

Pierre SIMON



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le **30 JUIN 2026**